

Fondation des petits frères des Pauvres

Fondation reconnue d'utilité publique

64, avenue Parmentier

75011 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Fondation des petits frères des Pauvres

Fondation reconnue d'utilité publique

64, avenue Parmentier

75011 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Au Conseil d'administration de la fondation des petits frères des Pauvres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la fondation des petits frères des Pauvres relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 15 avril 2019

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a final flourish, positioned below the text 'Deloitte & Associés'.

Jean-Claude MARTY

COMPTES ANNUELS 2018

Comptes annuels de l'exercice 2018

Sommaire

Bilan

Compte de Résultat

Annexe :

- Note 1 Faits marquants de l'exercice et présentation de la Fondation
 - 1.1 Faits marquants de l'exercice
 - 1.2 La Fondation des Petits Frères des Pauvres
 - 1.3 Les fondations abritées
- Note 2 Principes et méthodes comptables
 - 2.1 Modalités d'établissement des comptes annuels
 - 2.2 Immobilisations incorporelles
 - 2.3 Immobilisations corporelles
 - 2.4 Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement
 - 2.5 Fonds propres
 - 2.6 Fonds dédiés
 - 2.7 Dons
 - 2.8 Legs et donations
 - 2.9 Impôts
- Note 3 Actif immobilisé
- Note 4 Valeurs mobilières de placement et Disponibilités
- Note 5 Créances et dettes
- Note 6 Fonds propres
- Note 7 Provisions
- Note 8 Fonds dédiés
- Note 9 Emprunts et autres dettes financières
- Note 10 Autres achats et charges externes
- Note 11 Charges de personnel
- Note 12 Contributions volontaires en nature
- Note 13 Dotations aux amortissements
- Note 14 Produits et charges financiers
- Note 15 Produits et charges exceptionnels
- Note 16 Résultat de l'exercice
- Note 17 Rémunération des dirigeants
- Note 18 Engagements reçus et donnés
- Note 19 Compte d'emploi annuel des ressources (C.E.R.) et son annexe

BILAN ACTIF

	31/12/2018			31/12/2017
	Brut	Amort. Dépréciat.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires	168 245	147 967	20 278	10 193
Autres immobilisations incorporelles	626 000	142 722	483 278	508 310
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 502 296	24 664	1 477 632	1 477 632
Constructions	93 743 045	19 308 483	74 434 563	73 473 459
Installations techniques, matériel et outillage	191 232	157 888	33 344	47 924
Autres immobilisations corporelles	26 985	16 072	10 913	13 611
Immobilisations financières				
Participations	10 200 278		10 200 278	10 200 278
Créances rattachées à des participations	1 738 500		1 738 500	30 000
Autres immobilisations financières	6 855 270	556 945	6 298 325	59 512
Immobilisations en cours				
Constructions en cours	4 169 256		4 169 256	463 689
Autres immobilisations en cours	12 524		12 524	
TOTAL (I)	119 233 632	20 354 742	98 878 890	86 284 607
ACTIF CIRCULANT				
Avances et acomptes versés sur commandes	30 600		30 600	12 655
Créances d'exploitation				
Autres créances	851 860	81 398	770 462	728 972
Valeurs mobilières de placement	10 939 017	264 510	10 674 507	13 900 289
Disponibilités	39 301 505		39 301 505	44 826 255
Charges constatées d'avance	432 476		432 476	300 023
TOTAL (II)	51 555 458	345 908	51 209 550	59 768 194
TOTAL GENERAL (I à II)	170 789 090	20 700 650	150 088 440	146 052 801
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs et donations nets à réaliser :				
- acceptés			5 499 572	3 873 041
- non encore acceptés			50 000	245 000

BILAN PASSIF (avant affectation du Résultat)

	31/12/2018	31/12/2017
	Net	Net
FONDS PROPRES		
Fonds propres de la Fondation des petits frères des Pauvres		
Dotation pérenne représentative d'actifs aliénable	20 200 000	20 200 000
Apports sans droit de reprise	1 488 389	979 000
Réserves	20 091 355	16 421 203
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	2 662	3 878
Report à nouveau	4 968 501	2 479 469
RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)	195 945	6 159 184
TOTAL DES FONDS PROPRES DE LA FONDATION ABRITANTE	46 946 852	46 242 734
Fonds propres des Fondations abritées		
Dotation pérenne représentative d'actifs aliénable	50 650 107	50 650 107
Dotation consommable	431 557	614 757
Apports sans droit de reprise	14 980 516	14 980 516
Réserves déjà utilisées au financement d'actifs immobiliers	15 164 697	16 431 899
RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)	2 337 423	-1 267 202
Autres fonds propres		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	2 601 940	2 817 943
Droits des propriétaires (Commodat)	50 000	50 000
TOTAL DES FONDS PROPRES DES FONDATIONS ABRITEES	86 216 240	84 278 020
TOTAL (I)	133 163 092	130 520 754
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		293 053
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		293 053
FONDS DEDIES		
sur dons, donations et legs affectés	1 257 933	1 567 208
aux fondations abritées	11 521 982	11 192 447
TOTAL (III)	12 779 915	12 759 655
DETTES		
Dépôts et cautionnements reçus	200 394	194 761
Emprunts et autres dettes financières (1)	1 025 575	1 098 201
Autres dettes	2 907 389	1 174 372
Produits constatés d'avance	12 075	12 005
TOTAL (IV)	4 145 433	2 479 339
TOTAL GENERAL (I à IV)	150 088 440	146 052 801
(1) dont soldes créditeurs de banque et frais bancaires à payer	3 232	12 976
(1) Dont échéances à moins d'un an	65 780	65 138
(1) Dont échéances à plus d'un an	956 563	1 020 087

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2018	31/12/2017
	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Revenus des immeubles	4 289 976	4 232 004
Quote-part de subventions d'investissement virées au compte de résultat	217 218	224 545
Dons	3 300 899	6 005 311
Produits de réalisation de legs et donations	2 082 140	2 407 342
Versements des fondateurs	243 983	358 300
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	1 162 080	24 788
Autres produits divers de gestion courante	71 152	71 906
Quote-Part de dotations consommables virées au compte de résultat	183 200	170 200
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	11 550 648	13 494 396
CHARGES D'EXPLOITATION		
Subventions accordées	4 111 971	821 126
Travaux, entretien et autres charges de gestion des immeubles	1 365 555	1 564 650
Autres achats et charges externes	1 011 987	1 307 193
Impôts et taxes	432 960	398 490
Charges de personnel	1 295 791	1 131 289
Dotations aux amortissements	1 771 969	1 816 877
Dotations aux provisions d'exploitation	35 823	95 700
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	10 026 056	7 135 325
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1 524 592	6 359 071
PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts et produits assimilés	334 768	282 449
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges	1 382	3 454
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	9 462	474 000
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	345 612	759 902
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	818 180	3 277
Intérêts et charges assimilées	3 270	9 357
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	9	228
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (IV)	821 459	12 862
2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-475 847	747 040
3 - RESULTAT COURANT (I-II+III-IV)	1 048 745	7 106 112

COMPTE DE RESULTAT (suite)

	31/12/2018	31/12/2017
	Total	Total
3 - RESULTAT COURANT (I-II+III-IV)	1 048 745	7 106 112
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	58 437	52 373
Produits bruts sur cession d'actifs	1 862 500	798 150
Reprises sur provisions exceptionnelles		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	1 920 937	850 523
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	6 434	152 022
Valeur comptable des éléments d'actif cédés	377 237	300 894
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	32 383	33 503
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	416 054	486 419
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	1 504 883	364 104
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	13 817 197	15 104 822
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	11 263 569	7 634 606
5 - SOLDE INTERMEDIAIRE	2 553 628	7 470 215
Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs	+398 459	+84 026
Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs des fondations abritées	+208 633	+82 691
Engagements à réaliser sur ressources affectées	-89 184	-916 926
Engagements à réaliser sur ressources affectées des fondations abritées	-538 168	-1 828 024
6 - EXCEDENT OU DEFICIT	2 533 368	4 891 982

Note 1 – Faits marquants de l'exercice et présentation de la Fondation

1.1 Faits marquants de l'exercice

Les évènements significatifs de l'exercice 2018 sont les suivants :

- la Fondation a subi une baisse drastique (-45%) de sa collecte liée notamment à la transformation de l'ISF en IFI. Elle a ainsi vu sa collecte diminuée de plus 2 800 k€.
- la création d'une nouvelle fondation abritée : la Fondation La Maison de Gardanne (Cf. note 1.3.11 page 10) ;
- le versement de soutiens financiers importants à l'association Petits Frères des Pauvres, à la SCI Cité Armand Marquiset et à de nombreuses associations notamment en raison du 1^{er} appel à projets de la Fondation sur le lien intergénérationnel ;
- l'avancement des travaux de l'immeuble rue des Héros à Marseille qui permettra l'ouverture en avril 2019 d'une pension de famille de 10 places, des locaux d'activité pour les bénévoles Petits Frères des Pauvres et des logements pour des personnes qui ne relèvent pas du parc social et qui ne peuvent pas se loger dans le parc privé ;
- la reprise totale des provisions dotées à hauteur de 1 156 k€ sur un litige successoral, suite à l'arrêt de la Cour de Cassation en faveur de la Fondation.

1.2 La Fondation des Petits Frères des Pauvres

1.2.1 Une première fondation, précédemment dénommée « Bersabée (Fondation des petits frères des Pauvres) » a été créée en 1977 par l'association « Les Petits Frères des Pauvres » avec la mission d'assurer à des personnes âgées connaissant une existence difficile un logement confortable et bien situé, dans des conditions financières compatibles avec leurs ressources. Il s'agissait soit de personnes très âgées, soit de personnes de plus de 50 ans se trouvant en situation précaire auxquelles la Fondation, comme son fondateur, l'association Petits Frères des Pauvres, a étendu son action depuis 1985.

1.2.2 Par arrêté du 13 octobre 2003, le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Libertés Locales a approuvé les modifications des statuts de la « Fondation Bersabée », lesquelles d'une part portaient sur l'élargissement de son objet et, d'autre part, lui conféraient le statut de « fondation abritante » capable d'accueillir des fondations individualisées. Cet arrêté a également approuvé le changement de son nom en « Fondation des Petits Frères des Pauvres », réservant le nom de « Fondation Bersabée » à la nouvelle fondation individualisée immédiatement créée, dont le but est de poursuivre l'activité de logement et d'assurer la continuité de l'action entreprise depuis la création en 1977 dans ce domaine.

1.2.3 La dotation de la Fondation abritante, d'un montant de 20 200 000 €, est employée suivant ses statuts en placements immobiliers ou financiers.

1.2.4 Le périmètre de ces comptes annuels inclut la Fondation elle-même et l'ensemble de ses fondations abritées.

1.3 Les fondations abritées

Chacune des fondations individualisées, constituées sous l'égide de la Fondation des Petits Frères des Pauvres, donne lieu à une individualisation de ses contributions aux comptes de bilan et de résultat globaux de la Fondation. Les comptes de chaque fondation individualisée sont présentés spécifiquement à son Comité de Gestion, quand il y en a un. Celui-ci, composé de représentants des fondateurs et de la Fondation abritante, définit les actions de la fondation individualisée et décide des budgets sous le contrôle et avec l'aide de la Fondation abritante.

1.3.1 La « Fondation Bersabée » a pour objet de soutenir l'habitat et l'hébergement.

A cet effet, la Fondation acquiert, à titre gratuit ou onéreux, aménage ou construit des logements, individuels ou collectifs, des unités d'hébergement temporaire et tous autres lieux de vie qu'elle estime nécessaires à l'accomplissement de son but. Ces locaux sont mis directement ou indirectement à la disposition de personnes accompagnées par l'association Petits Frères des Pauvres ou d'autres partenaires.

Les fonds propres de cette fondation sous égide, d'un montant de 68 600 831 € (dont 33 030 000 € de dotation pérenne), sont employés en deux grandes masses :

- un Fonds Social de Logement (F.S.L.), c'est-à-dire des immeubles destinés à loger des personnes âgées et/ou en situation de précarité, pour 61 millions d'euros se décomposant en 2 sous-catégories : les logements individuels et les résidences sociales ;
- de l'Immobilier à Usage Social (I.U.S.), loué à des associations ou fondations qui y conduisent une action sociale, pour 8 millions d'euros.

1.3.2 La « Fondation Philippe Othenin Girard » a pour objet « l'hébergement de grands vieillards valides ou invalides ».

A cet effet, la Fondation a affecté un domaine dont elle est propriétaire, au service des personnes âgées et, dans la mesure de ses possibilités, elle peut aussi venir en aide matériellement ou financièrement, directement ou indirectement, à des personnes âgées malades ou isolées ou disposant de faibles ressources.

La dotation pérenne de cette fondation sous égide, d'un montant de 1 739 756 €, est employée en deux grandes masses :

- le domaine de Mont Evray situé à Nouan Le Fuzelier (Loir et Cher), mis à disposition, via un bail à construction, de l'association Petits Frères des Pauvres qui y a fait construire un Centre de Rencontre des Générations, incluant un EHPAD (établissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes) et des structures d'accueil de sessions de formation et de groupes de jeunes ;

- un portefeuille de placements financiers et immobiliers, destiné à fournir des revenus pour couvrir les frais d’entretien du domaine.

1.3.3 La « Fondation Mireille et Pierre Landrieu » a été créée le 8 décembre 2006 à l’initiative d’une famille.

Elle a pour objet de « soutenir des Œuvres et organismes d’intérêt général à caractère humanitaire et philanthropique et plus particulièrement dans les domaines :

- social : Aide aux personnes handicapées et en fin de vie, lutte contre l’exclusion et aide au logement social ;
- médical : Aide à la recherche médicale et soins palliatifs ;
- éducatif : Encourager la formation professionnelle par l’attribution de bourses et prêts d’études. »

C’est une fondation de flux qui finance ses actions à l’aide de versements des fondateurs, et de dons qui lui sont spécifiquement affectés.

1.3.4 La « Fondation Utb » a été créée le 17 septembre 2007 à l’initiative d’une entreprise coopérative du bâtiment de Pantin (Seine Saint Denis).

Elle a pour objet :

- de soutenir des organismes qui apportent des soins spécifiques ou qui contribuent à l’amélioration de la qualité de vie des personnes jeunes atteintes de la maladie d’Alzheimer et de maladies apparentées ;
- de mener en son nom propre des actions à destination des personnes touchées jeunes par la maladie d’Alzheimer et de maladies apparentées, visant à offrir un soutien et des moments de répit aux malades et à leurs aidants.

C’est une fondation de flux qui bénéficie, pour le financement de ses actions, d’un engagement de versements annuels de la part de l’entreprise fondatrice et de dons qui lui sont spécifiquement affectés.

1.3.5 La « Fondation Louise Roulin » a été créée le 11 octobre 2010 avec une dotation consommable sur 10 ans. Elle vient poursuivre l’œuvre de l’association de bienfaisance « Clair Regard », elle-même créée dans les années cinquante par des femmes catholiques engagées dans des actions sociales en France et à l’étranger.

Elle a pour objet de soutenir l’entraide des personnes isolées de plus de cinquante ans et l’aide en leur faveur, que ce soit par des aides directes ou en subventionnant des actions conduites par des tiers qui concourent à cet objectif, en France ou à l’étranger.

1.3.6 Le « Fonds Andrée Morillon » a été créé le 17 décembre 2014 à l’initiative d’un fondateur particulier.

Ce fonds a pour mission de soutenir des actions visant à apporter un soutien à des personnes âgées n’ayant que de faibles ressources ou/et en situation d’isolement, prioritairement aux familles des personnes victimes d’un accident médical par refus d’assistance, ainsi qu’à des personnes malades ou en fin de vie, et/ou des personnes hospitalisées.

Cette fondation de flux tire ses ressources d'apports du fondateur.

1.3.7 La « Fondation JALMALV Paris Ile-de-France » a été créée le 8 avril 2015 par l'association « JALMALV Paris Ile-de-France » (Jusqu'A La Mort Accompagner La Vie).

Elle a pour objet de venir en aide aux personnes qui sont touchées par la souffrance, la maladie et le deuil.

Cette fondation de flux tire ses ressources de dons qui lui sont spécifiquement affectés.

1.3.8 La « Fondation Abuela » a été créée le 12 mai 2017 à l'initiative d'un fondateur particulier.

Son objet est de financer des actions qui permettent et favorisent la réciprocité des liens entre les personnes âgées isolées et leur environnement.

Cette fondation tire ses ressources de dons qui lui sont spécifiquement affectés et de sa dotation consommable.

1.3.9 La « Fondation Emile Lamy » a été créée le 14 juin 2017 par l'association « les Petits Frères des Pauvres » grâce à un legs dédié.

Cette fondation testamentaire dispose d'une dotation pérenne de 15 880 351 € dont les revenus doivent servir à aider les personnes âgées isolées accompagnées par l'association Petits Frères des Pauvres en région parisienne.

1.3.10 La « Fondation LiLa Lanier » a été créée le 12 juillet 2017 à l'initiative d'un fondateur particulier.

Elle a pour objet d'apporter du soutien aux publics vieillissants en difficulté du fait d'un handicap ou d'une situation de précarité.

Cette fondation de flux tire ses ressources de dons qui lui sont spécifiquement affectés et de versements de son fondateur.

1.3.11 La « Fondation La Maison de Gardanne » a été créée le 9 mai 2018 par l'association « La Maison ».

Elle a pour mission de soutenir les personnes en fin de vie ainsi que leurs proches et de promouvoir la connaissance et la pratique des soins palliatifs auprès d'un large public, en particulier en finançant des actions et des études en faveur de ces personnes.

Cette fondation de flux tire ses ressources de dons qui lui sont spécifiquement affectés.

Note 2 - Principes et méthodes comptables

2.1 Modalités d'établissement des comptes annuels

. Les comptes couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 sont établis par référence aux règlements :

- ANC n° 2014-03 ayant valeur de plan comptable général, modifié par le règlement ANC n° 2015-06 du 23/11/2015 ;

- CRC n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations modifié par le CRC n° 2009-01 relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotations.

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation a établi un compte d'emploi annuel des ressources collectées par référence au règlement CRC n 2008-12 afférent à l'établissement du compte d'emploi annuel des ressources des associations et fondations

. Ils sont constitués d'une situation patrimoniale (bilan), d'un compte de résultat et d'une annexe, incluant un Compte d'Emploi annuel des Ressources.

. Les conventions générales comptables ont été appliquées en respectant les principes généraux suivants :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes,
- indépendance des exercices.

. La Fondation n'est pas assujettie aux obligations de publication de certains documents, notamment prévisionnels, établies par la loi du 1er mars 1984 et codifié à l'article L 612-2 du code du commerce, relative à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises.

2.2 Immobilisations incorporelles (note 3 p. 16)

. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition s'il est d'au moins 3 000 € (sinon, charge de l'exercice).

. Elles sont amorties suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- logiciels spécifiques : 5 ans ;
- droits réservataires sur des lits ou logements acquis par la Fondation Bersabée à destination des personnes accompagnées par les Petits Frères des Pauvres : 30 ans ou 40 ans (selon durée précisée dans la convention).

2.3 Immobilisations corporelles (note 3 p. 16)

. Conformément aux règlements CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs et CRC n° 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition :

- prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement ;
- plus les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Seules les entrées avec un coût d'acquisition d'au moins 3 000 € sont immobilisées. Sinon, elles sont constatées en charges de l'exercice.

. Actifs immobiliers

La politique d'amortissement des actifs immobiliers a été définie en prenant en compte d'une part la valeur résiduelle des immeubles détenus par la Fondation et, d'autre part, la durée d'utilité de ces actifs. Sur la base de ces éléments, les principes et durées d'amortissement suivants ont été arrêtés :

- terrains : non amortissables
- constructions : elles se décomposent comme suit :
 - ✓ frais sur acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition de biens immobiliers) : 5 ans ;
 - ✓ structure des logements individuels : non amortissable (aucune perte de valeur n'étant estimée devoir être à constater globalement, compte tenu de l'objectif de détention à long terme) ;
 - ✓ structure des résidences sociales :
 - partie correspondant au terrain ou l'emprise foncière : non amortissable,
 - partie correspondant aux « murs » acquis complétés des travaux de démolition éventuels et des travaux de gros-œuvre ultérieurs (à défaut d'estimation spécifique et précise, estimée à 50% de l'ensemble de la structure) : 50 ans ;
 - ✓ ascenseur : 20 ans
 - ✓ chauffage collectif : 10 ans
 - ✓ toiture / étanchéité : 20 ans
 - ✓ ravalement / menuiseries extérieures : 20 ans
 - ✓ autres travaux dans les parties communes : 10 ou 20 ans
 - ✓ rénovation individuelle (réfection intérieure de logements individuels ou locaux) : 10 ans

Ces amortissements suivent le mode linéaire.

. Autres immobilisations corporelles

Les immobilisations non décomposées sont amorties de manière linéaire en fonction des durées de vie estimées des biens, à savoir :

- installations techniques, matériel et outillage :
 - ✓ agencements et mobilier de bureau : 10 ans
 - ✓ agencements du parc du domaine entretenu par la Fondation Othenin-Girard : 5 ou 10 ans.
- autres immobilisations corporelles (reboisement forêt) : 10 ans

. Provisions

Les amortissements peuvent être complétés d'une provision pour dépréciation si la valeur probable de réalisation d'un bien se révélait être inférieure à sa valeur nette

comptable, ou si la valeur vénale globale du parc immobilier devenait inférieure à sa valeur nette comptable.

2.4 Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement (notes 3.3 et 4 p. 18 et 19)

2.4.1 Classement

Les investissements à long terme dans des titres de sociétés sont présentés dans les immobilisations financières sur la ligne « Participations » ou « Créances rattachées à des participations ».

Les autres immobilisations financières se constituent des placements à moyen et long terme de la dotation pérenne de la Fondation abritée Emile Lamy.

Les valeurs mobilières de placements regroupent les placements en contrats de capitalisation, comptes à terme, TSR (titres subordonnés remboursables), obligations, actions, ETF (fonds d'investissement cotés en bourse répliquant un indice), Sicav, FCP et parts de sociétés dans lesquelles la Fondation est minoritaire.

Enfin, les comptes rémunérés sont classés en « Disponibilités ».

Les valeurs mobilières de placements et les disponibilités sont présentées en actif circulant.

2.4.2 Valorisation au bilan

Les immobilisations financières, les valeurs mobilières de placement et autres placements sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition à laquelle on ajoute les éventuels intérêts courus à la date de clôture. Ils font l'objet d'une provision pour dépréciation s'il advient que leur valeur probable de négociation à la date d'arrêt des comptes devient inférieure à leur prix d'acquisition (quel que soit l'horizon d'intention de détention de ces titres).

2.4.3 Cessions

Les produits nets sur cessions sont constatés en produits ou charges financiers au compte de résultat, suivant la méthode FIFO.

2.5 Fonds propres (note 6 p. 20)

La Fondation des Petits Frères des Pauvres a été créée en 1977 avec le statut de fondation de patrimoine et à ce titre a bénéficié de dotations initiale et complémentaires dont les revenus lui permettent de réaliser ses missions sociales. De nouveaux statuts approuvés par l'arrêté du 13 octobre 2003 ont ensuite autorisé la Fondation à recevoir :

- des fonds en vue de l'octroi d'aides au-delà des seules aides au logement initiales,

- des affectations irrévocables de biens, droits ou ressources en vue de la réalisation d'œuvres d'intérêt général et à but non lucratif se rattachant à ses missions, sans que soient créées à cet effet des personnes morales nouvelles. Ces affectations peuvent être dénommées « fondation » ou « fondations sous égide ». Depuis l'année 2004, la Fondation des Petits Frères des Pauvres présente donc distinctement les dotations de la Fondation abritante des Petits Frères des Pauvres et les dotations des Fondations sous égide.

Présentés en note 6 (p. 20), les fonds propres comprennent :

- . Les dotations pérennes représentatives d'actifs aliénables comprenant
 - les dotations pérennes initiales,
 - les dotations pérennes complémentaires lesquelles peuvent :
 - ⇒ être représentatives d'actifs aliénables apportés par les fondateurs (en particulier l'association Petits Frères des Pauvres) ; en cas de cession de ces actifs, la Fondation aura une obligation de réemploi,
 - ⇒ résulter d'affectations d'excédents de ressources au financement d'actifs immobiliers ou financiers, décidées par le conseil d'administration de la Fondation.
- . Les dotations consommables apportées par les fondateurs de fondations abritées à dotation consommable.
- . Les apports sans droit de reprise qui correspondent à la valeur d'entrée des immobilisations reçues à titre gratuit conservées en nature depuis 2003 ; il s'agit essentiellement d'actifs immobiliers.
- . Les réserves :
 - de la Fondation abritante : permettent le financement des futures actions de la Fondation,
 - des fondations abritées se limitent à des réserves déjà utilisées au financement d'actifs immobiliers de la Fondation Bersabée.

Chacun de ces éléments est retenu pour la valeur figurant dans l'acte juridique correspondant. La Fondation n'a procédé à aucune réévaluation de la valeur de ses actifs ni à une réévaluation de ses dotations correspondantes.

Ces dotations ou autres fonds propres sont investis soit en logements sociaux ou en autres immobilisations à caractère social (permettant la satisfaction directe des buts sociaux de la Fondation ou de ses fondations abritées), soit en placements financiers ou biens immobiliers de rapport (dont les revenus permettent de financer ses frais de fonctionnement ou actions sociales).

. Le report à nouveau représente le solde net cumulé des excédents ou déficits des comptes de résultat des exercices antérieurs de la Fondation abritante ; celui de chaque fondation abritée étant présenté en « fonds dédiés aux fondations abritées ».

. Le résultat de l'exercice figurant sous la rubrique « Fonds propres de la Fondation des Petits Frères des Pauvres » reprend exclusivement le résultat de la Fondation abritante, après inscription de la variation des « engagements restant à réaliser sur

ressources affectées » en charge ou en produit, et avant décision d'affectation par le conseil d'administration.

. Le résultat de l'exercice figurant sous la rubrique « Fonds propres des Fondations abritées » reprend les résultats des fondations abritées qui doivent être affectés en fonds propres. Les résultats de l'année des fondations abritées reportés à nouveau sont présentés en « fonds dédiés » avec le cumul des excédents antérieurs.

. Les subventions d'investissement sont conditionnées à la réalisation d'une immobilisation (travaux de rénovation par exemple). Elles sont inscrites au passif du bilan, puis progressivement reprises en compte de résultat au même rythme que l'amortissement des immobilisations qu'elles financent, ces dernières n'étant pas obligatoirement renouvelées par la Fondation.

. Le poste « Droits des propriétaires (commodat) » enregistre la valeur des logements mis à disposition gratuite de la Fondation comme composante de son fonds social de logement (F.S.L.) en vertu d'accords contractuels spécifiques.

2.6 Fonds dédiés (note 8 p. 22)

Dans le cadre de ses appels à la générosité du public, la Fondation abritante ou ses fondations abritées peuvent être amenées à solliciter leurs donateurs pour la réalisation de projets définis préalablement à l'appel de fonds. Un fonds dédié peut également répondre à la demande spécifique d'un donateur ou d'un testateur. Dans ces cas précis, la fondation opère un suivi de l'emploi annuel de ces ressources dans le but de pouvoir rendre compte du respect des engagements pris à l'égard des donateurs.

A la clôture des comptes de chaque exercice, les ressources non encore employées font l'objet d'une inscription spécifique au passif en compte de « fonds dédiés sur ressources affectées » avec pour contrepartie une inscription en charges ou en produits sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées » ou « Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

Par ailleurs, en application du règlement 2009-01, la partie des ressources affectées par les donateurs ou testateurs à une fondation abritée suit les mêmes règles de présentation et de gestion en fonds dédiés que ceux collectés dans le cadre d'opérations spécifiques de collecte de fonds auprès du public. Cette disposition a un impact important dans les comptes de la Fondation puisque ces fonds dédiés aux fondations abritées représentent 11 521 982 € au 31 décembre 2018.

2.7 Dons

Les dons constatés sur l'exercice sont ceux effectivement encaissés sur la période.

2.8 Legs et donations

. Les legs et donations en instance de réalisation sont enregistrés en hors bilan, pour la valeur estimée nette des charges pouvant grever ces biens, à la date de l'acceptation par le bureau de la Fondation.

. Les produits ne sont comptabilisés qu'à la fin de la réalisation de chaque dossier de succession ou donation. Ils sont alors enregistrés dans la rubrique « Produits de réalisation de legs et donations » du compte de résultat. Pour la Fondation abritée Bersabée, ils ont jusqu'à ce jour été utilisés pour financer de nouveaux investissements en logements sociaux.

. Les biens reçus dans le cadre de legs ou d'apports à titre gratuit et qui sont conservés en nature par la Fondation dans le cadre de son objet (principalement appartements ou immeubles affectés au Fonds Social de Logement de la Fondation abritée Bersabée) donnent lieu à enregistrement directement à l'actif du bilan par la contrepartie du compte de passif « apports sans droit de reprise », sans constat de produit en compte de résultat.

. En cours de réalisation, les dépenses et recettes sont comptabilisées dans des comptes d'attente. A la fin de l'exercice, si le solde de ces comptes est débiteur, il est intégré aux Charges constatées d'avance, et s'il est créditeur, aux Produits constatés d'avance au bilan. Lors de la réalisation effective du dossier de succession ou donation, ces comptes sont soldés par le compte de produit.

2.9 Impôts

En tant que fondation reconnue d'utilité publique, la Fondation des Petits Frères des Pauvres n'est pas assujettie à l'impôt sur les sociétés, ni à impôt spécifique sur ses revenus ou plus-values de cessions foncières ou financières. Sauf exception, la Fondation est en revanche redevable des taxes foncières sur ses actifs immobiliers.

Note 3 – Actif immobilisé

3.1 Evolution des valeurs (en milliers d'euros)

VALEURS BRUTES	31.12.2017	Réaffectations	Entrées	Sorties	31.12.2018
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
- Logiciels	155,3	-	13,0	-	168,3
- Autres : droits réservataires sur lits	626,0	-	-	-	626,0
Sous-total	781,3	-	13,0	-	794,3
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
- Terrains					
Immobilier social	1 181,7	-	-	-	1 181,7
Immobilier de rapport	320,6	-	-	-	320,6
- Constructions					
Fonds Social de Logement diffus	51 659,7	- 94,4	432,6	338,2	51 659,7
Fonds Social de Logement résidences sociales	20 814,2	-	317,7	115,2	21 016,7
Immobilier à Usage Social	7 170,4	-	141,3	-	7 311,7
Immobilier de rapport	12 128,7	94,4	731,0	233,5	12 720,6
Bureaux	-	-	1 034,3	-	1 034,3
- Installations, matériel et outillage	191,2	-	-	-	191,2
- Autres immobilisations corporelles	27,0	-	-	-	27,0
Sous-total	93 493,5	-	2 656,9	686,9	95 463,5
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
- Participations	10 200,3	-	-	-	10 200,3
- Créances rattachées à des participations	30,0	-	1 708,5	-	1 738,5
- Autres immobilisations financières	59,5	-	6 796,2	0,5	6 855,2
Sous-total	10 289,8	-	8 504,7	0,5	18 794,0
IMMOBILISATIONS EN COURS					
- Constructions en cours					
Fonds Social de Logement diffus	345,0	-	2 006,6	64,5	2 287,1
Fonds Social de Logement résidences sociales	111,1	-	7,3	22,1	96,3
Immobilier à Usage Social	440,8	-	1 345,1	-	1 785,9
Immobilier de rapport	5,4	-	-	5,4	-
- Autres immobilisations en cours					
Fondation des Petits Frères des Pauvres – Comptes annuels 2018					page 16 12,5
Sous-total	902,3	-	3 371,5	92,0	4 181,8
Total	105 466,9	-	14 546,1	779,4	119 233,6

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	31.12.2017	Réaffectations	Entrées	Sorties	31.12.2018
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
- Logiciels	145,1	-	2,8	-	147,9
- Autres : droits réservataires sur lits	117,7	-	25,0	-	142,7
Sous-total	262,8	-	27,8	-	290,6
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
- Terrains					
Immobilier social	24,7	-	-	-	24,7
Immobilier de rapport	-	-	-	-	-
- Constructions					
Fonds Social de Logement diffus	7 588,2	- 20,5	824,2	162,5	8 229,4
Fonds Social de Logement résidences sociales	5 751,2	-	598,7	113,9	6 236,0
Immobilier à Usage Social	1 411,0	-	121,1	424,0	1 108,1
Immobilier de rapport	3 549,1	20,5	181,9	17,7	3 733,8
Bureaux	-	-	1,2	-	1,2
- Installations, matériel et outillage	143,3	-	14,6	-	157,9
- Autres immobilisations corporelles	13,4	-	2,7	-	16,1
Sous-total	18 480,9	-	1 744,4	718,1	19 507,2
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
- Participations	-	-	-	-	-
- Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-
- Autres immobilisations financières	-	-	556,9	-	556,9
Sous-total	-	-	556,9	-	556,9
IMMOBILISATIONS EN COURS					
- Constructions en cours					
Fonds Social de Logement diffus	-	-	-	-	-
Fonds Social de Logement résidences sociales	-	-	-	-	-
Immobilier à Usage Social	438,6	-	-	438,6	-
Immobilier de rapport	-	-	-	-	-
- Autres immobilisations en cours	-	-	-	-	-
Total	438,6	-	-	438,6	-
Total	19 182,3	-	2 329,1	1 156,7	20 354,7

VALEURS NETTES	31.12.2017	Réaffectations	Entrées *	Sorties	31.12.2018
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
- Logiciels	10,2	-	10,2	-	20,4
- Autres : droits réservataires sur lits	508,3	-	25,0	-	483,3
Sous-total	518,5	-	14,8	-	503,7
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
- Terrains					
Immobilier social	1 157,0	-	-	-	1 157,0
Immobilier de rapport	320,6	-	-	-	320,6
- Constructions					
Fonds Social de Logement diffus	44 071,5	- 73,9	391,6	175,7	43 430,3
Fonds Social de Logement résidences sociales	15 063,0	-	281,0	1,3	14 780,7
Immobilier à Usage Social	5 759,4	-	20,2	424,0	6 203,6
Immobilier de rapport	8 579,6	73,9	549,1	215,8	8 986,8
Bureaux	-	-	1 033,1	-	1 033,1
- Installations, matériel et outillage	47,9	-	14,6	-	33,3
- Autres immobilisations corporelles	13,6	-	2,7	-	10,9
Sous-total	75 012,6	-	912,5	- 31,2	75 956,3
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
- Participations	10 200,3	-	-	-	10 200,3
- Créances rattachées à des participations	30,0	-	1 708,5	-	1 738,5
- Autres immobilisations financières	59,5	-	6 239,3	0,5	6 298,3
Sous-total	10 289,8	-	7 947,8	0,5	18 237,1
IMMOBILISATIONS EN COURS					
- Constructions en cours					
Fonds Social de Logement diffus	345,0	-	2 006,6	64,5	2 287,1
Fonds Social de Logement résidences sociales	111,1	-	7,3	22,1	96,3
Immobilier à Usage Social	2,2	-	1 345,1	438,6	1 785,9
Immobilier de rapport	5,4	-	-	5,4	-
- Autres immobilisations en cours	-	-	12,5	-	12,5
Sous-total	463,7	-	3 371,5	- 346,6	4 181,8
Total	86 284,6	-	12 217,0	- 377,3	98 878,9

* Les entrées en valeurs nettes correspondent aux investissements déduits des dotations aux amortissements et provisions de l'exercice.

3.2 Détail des « constructions »

La ligne « Constructions » figurant à l'actif du bilan correspond à des biens immobiliers qui se répartissent en quatre catégories :

- Le Fonds social de Logement (F.S.L.) correspondant à l'objet même de la Fondation abritée Bersabée : loger des personnes âgées ou en situation de précarité de plus de 50 ans à des conditions financières compatibles avec leurs ressources (Cf. note 1.3.1 p. 8). Au 31 décembre 2018, le F.S.L. comportait 625 logements répartis de la façon suivante :
 - 465 logements indépendants, et,
 - 160 logements regroupés dans diverses résidences sociales,

Les biens immobiliers du F.S.L. comprennent également le domaine de Mont Evray de la Fondation abritée Philippe Othenin-Girard (Cf. note 1.3.2 p. 8).

- L'Immobilier à Usage Social (I.U.S.) de la Fondation abritée Bersabée : il s'agit de 10 locaux ou immeubles abritant les activités sociales d'associations telles que « Petits Frères des Pauvres », « la porte ouverte », « Neptune »...
- L'immobilier de rapport destiné à produire des revenus assurant la couverture des charges de fonctionnement de la Fondation ; au 31 décembre 2018, il se compose de :
 - 3 immeubles d'habitation ;
 - 21 appartements en copropriété et 2 locaux commerciaux ;
 - deux niveaux de sous-sol comportant une trentaine de parkings dans l'immeuble de la Résidence Gautier-Wendelen à Paris 19^e ;
 - une maison et des terres en Seine-Maritime (30 hectares d'herbages ou labours et 122 hectares de bois et forêts) reçues en donation en 2002 ;
 - 52 boxes reçus en donation en 2017.
- Les bureaux constitués par des lots de copropriété pour les futurs besoins de la Fondation.

3.3 Immobilisations financières

D'un montant brut de 18 794 048 € au 31/12/2018, elles sont constituées principalement de :

- participations dans la SCI Cité Armand Marquiset : 10 200 000 € (prime d'émission incluse). Il s'agit d'une société civile immobilière au capital de dix millions d'euros créée mi 2016 entre la Fondation (51 %) et l'Association Petits Frères des Pauvres (49 %) afin d'acquérir un immeuble 19, Cité Voltaire à Paris. Cet immeuble a pour vocation de devenir le siège national de l'ensemble Petits Frères des Pauvres mais aussi de devenir un lieu d'accueil et d'animation national

destiné à accueillir des personnes accompagnées, les différents acteurs du réseau ainsi que les partenaires. La livraison de l'immeuble est prévue au cours du 1^{er} trimestre 2019 après réalisation d'un programme de travaux d'aménagement et de mise aux normes financé notamment par emprunt bancaire dont la Fondation est caution solidaire avec l'Association à hauteur de 6,5 millions d'euros chacune.

- créances rattachées à des participations de 1 738 500 € : apport en compte courant à la SCI Cité Armand Marquiset (1 708 500 €) et à l'association du Champ Marie (30 000 €).
- autres immobilisations financières correspondant principalement à des titres financiers souscrits pour le placement de la dotation pérenne de la Fondation abritée Emile Lamy.

Note 4 – Valeurs mobilières de placement et Disponibilités

Evolution des valeurs brutes (intérêts courus inclus) et valorisation au 31 décembre 2018 (en milliers d'euros) :

	Valeurs brutes				Valorisation au 31.12.18
	31.12.17	Entrées 2018	Sorties 2018	31.12.18	
Valeurs mobilières de placement					
- Contrats de capitalisation	1 807,9	36,2		1 844,1	1 844,1
- Obligations / TSR	4 002,8	508,1	-500,0	4 010,9	4 096,6
- Actions / ETF	8 093,9	26,2	-3 036,4	5 083,7	5 320,6
- Parts de Sociétés	0,3			0,3	0,3
Sous-total	13 904,9	570,5	-3 536,4	10 939,0	11 261,6
Disponibilités					
- Comptes sur livret	44 396,2	236,7	-5 823,5	38 809,4	38 809,4
- Comptes courants	430,1	101,2	-39,2	492,1	492,1
Sous-total	44 826,3	337,9	-5 862,7	39 301,5	39 301,5
Total	58 731,2	908,4	-9 399,1	50 240,5	50 563,1

Note 5 - Créances et dettes

5.1 Etat des « Autres créances » nettes

	≤ 1 an	> 1 an	Totaux 31/12/2018	Totaux 31/12/2017
Locataires	373 173 €		373 173 €	403 043 €
Gérants immobiliers	226 239 €	12 651 €	238 890 €	211 815 €
Débiteurs divers	148 593 €		148 593 €	60 848 €
Etat	9 806 €		9 806 €	53 266 €
Total	757 811 €	12 651 €	770 462 €	728 972 €

5.2 Charges constatées d'avance

	31/12/2018	31/12/2017
Charges immobilière 1er trimestre 2019	135 520 €	141 230 €
Primes d'assurance sur immobilier au titre de l'exercice 2019	67 773 €	66 676 €
Primes d'assurance dommages ouvrage (reprises sur 10 ans)	12 270 €	23 526 €
Soutiens financiers accordés en 2018 pour 2019	181 965 €	- €
Dépenses sur actif successoral nettes des recettes	30 848 €	57 357 €
Divers	4 100 €	11 234 €
Total	432 476 €	300 023 €

5.3 Etat des « Autres dettes »

	≤ 1 an	> 1 an	Totaux 31/12/2018	Totaux 31/12/2017
Fournisseurs	872 251 €		872 251 €	514 188 €
Liées au personnel	238 391 €		238 391 €	258 714 €
Organismes subventionnés	1 659 400 €		1 659 400 €	56 770 €
Créditeurs divers	44 820 €		44 820 €	309 501 €
Etat	92 527 €		92 527 €	35 199 €
Total	2 907 389 €	- €	2 907 389 €	1 174 372 €

Note 6 - Fonds propres

Tableaux de variation (en euros) :

	31/12/2017	Augmentation	Diminution	31/12/2018	Explication variation
Dotation pérenne représentative d'actifs aliénables	20 200 000			20 200 000	
Apports sans droit de reprise	979 000	509 389		1 488 389	Un appartement reçu en legs par Bersabée et affecté à l'abritante contre règlement
<i>Réserve affectée aux projets de la fondation</i>	7 815 256	4 222 018		12 037 274	Affectation du résultat 2017
<i>Réserve affectée à la Résidence Chine</i>	726 305		70 574	655 731	Affectation du résultat 2017
<i>Réserve affectée à la Résidence Gautier Wendelen</i>	429 364		44 168	385 196	Affectation du résultat 2017
<i>Réserve affectée à la Résidence Labadié</i>	437 374		39 795	397 579	Affectation du résultat 2017
<i>Réserve sur dons non affectés</i>	7 012 904		397 329	6 615 575	Affectation du résultat 2017
Réserves totales	16 421 203	4 222 018	551 866	20 091 355	Affectation du résultat 2017
Subventions d'investissement	3 878		1 216	2 662	Quote-part rapportée au compte de résultat
Report à nouveau	2 479 469	2 489 032		4 968 501	Affectation du résultat 2017
Résultat de l'exercice	6 159 184	195 945	6 159 184	195 945	En augmentation : constatation du résultat bénéficiaire 2018 En Diminution : affectation du résultat bénéficiaire 2017
TOTAL FONDS PROPRES DE LA FONDATION ABRITANTE	46 242 734	7 416 384	6 712 266	46 946 852	

FONDATEIONS ABRITEES

	31/12/2017	Augmentation	Diminution	31/12/2018	Explication variation
<i>Dotations initiales</i>	18 779 899	-	-	18 779 899	
<i>Dotations complémentaires</i>	31 870 208	-	-	31 870 208	
Dotation pérenne représentative d'actifs aliénables	50 650 107	-	-	50 650 107	
Dotation consommable	614 757	-	183 200	431 557	Consommation sur 2 fondations
Apports sans droit de reprise	14 980 516	-	-	14 980 516	
Réserves déjà utilisées au financement d'actifs immobiliers	16 431 899	-	1 267 202	15 164 697	Fondation Bersabée : affectation du résultat 2017
Résultat de l'exercice	- 1 267 202	2 337 423	- 1 267 202	2 337 423	En augmentation : constatation des résultats 2018 de 2 fondations abritées En Diminution : affectation du résultat 2017 de Bersabée
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	2 817 943	-	216 003	2 601 940	Quote-part rapportée au compte de résultat (214 297 €) et sortie d'une subvention (1 706 €)
Droits des propriétaires (Commodat)	50 000			50 000	
TOTAL FONDS PROPRES DES FONDATEIONS ABRITEES	84 278 020	2 337 423	399 203	86 216 240	

Sur ces 86 216 240 € de fonds propres des fondations abritées au 31 décembre 2018, 68 600 831 € concernent la Fondation abritée Bersabée.

Note 7 - Provisions

	31/12/2017	Dotations 2018	Reprises 2018	31/12/2018
Provisions déduites de l'actif				
Sur constructions	424 000 €		424 000 €	- €
Sur autres immobilisations financières	- €	556 945 €		556 945 €
Sur constructions en cours	438 580 €		438 580 €	- €
Sur créances clients	52 022 €	35 823 €	6 447 €	81 398 €
Sur valeurs mobilières de placement	4 657 €	261 235 €	1 382 €	264 510 €
Sous-total	919 259 €	854 003 €	870 409 €	902 853 €
Provisions passives				
Pour risques	293 053 €		293 053 €	- €
Pour charges	- €			- €
Sous-total	293 053 €	- €	293 053 €	- €
Total	1 212 312 €	854 003 €	1 163 462 €	902 853 €

Note 8 – Fonds dédiés

Tableau de suivi des fonds dédiés sur dons, donations et legs affectés :

	Fonds dédiés au 31/12/2017	Utilisation en cours d'exercice 2018	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées 2018	Fonds dédiés au 31/12/2018
Don affecté à achat logement social à Lyon	101 513 €			101 513 €
Dons affectés à des actions "fin de vie"	16 017 €	- 16 017 €		- €
Dons affectés à la rénovation du château de Mont Evray	22 000 €			22 000 €
Don affecté au projet rue des Héros à Marseille			20 000 €	20 000 €
Legs affecté à mission sociale sur Lyon	14 710 €		1 800 €	16 510 €
Legs affecté à travaux dans immeuble de log. social Clamart	776 288 €		4 879 €	781 167 €
Legs affecté à travaux dans immeuble de log. social Paris	254 238 €		62 505 €	316 743 €
Legs en cours de réalisation affecté à 3 fondations abritées	382 442 €	- 382 442 €		- €
Fonds dédiés issus de l'appel à la générosité publique	1 567 208 €	- 398 459 €	89 184 €	1 257 933 €
	- €			- €
Autres fonds privés	- €	- €	- €	- €
Fonds dédiés sur dons, donations et legs affectés :	1 567 208 €	- 398 459 €	89 184 €	1 257 933 €

Tableau de suivi des fonds dédiés aux fondations abritées :

	Fonds dédiés au 31/12/2017	Utilisation en cours d'exercice 2018	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées 2018	Fonds dédiés au 31/12/2018
Fondation Bersabée	10 099 894 €		369 251 €	10 469 145 €
Fondation Othenin-Girard	237 923 €	- 4 151 €		233 772 €
Fondation Landrieu	68 216 €	- 17 798 €		50 418 €
Fondation UTB	117 282 €	- 48 422 €		68 860 €
Fondation Louise Roulin	22 420 €	- 6 482 €		15 938 €
Fonds Andrée Morillon	160 375 €	- 49 364 €		111 011 €
Fondation JALMALV Paris IDF	261 877 €		37 437 €	299 314 €
Fondation Emile Lamy	11 041 €	- 11 041 €		- €
Fondation Abuela	86 328 €		81 415 €	167 743 €
Fondation LiLa Lanier	127 091 €	- 71 375 €		55 716 €
Fondation La Maison de Gardanne			50 065 €	50 065 €
Fonds dédiés aux fondations abritées :	11 192 447 €	- 208 633 €	538 168 €	11 521 982 €

Note 9 - Emprunts et autres dettes financières

Les emprunts et autres dettes financières d'un montant de 1 025 575 € au 31 décembre 2018 sont constitués d'un emprunt souscrit par la Fondation Bersabée et utilisé pour le financement de travaux dans une résidence sociale, d'une rente viagère capitalisée correspondant à la délivrance d'un legs particulier et de frais bancaires à payer.

En voici le détail :

	Date d'emprunt	Montant emprunté	Capital restant dû au 31/12/17	Capital remboursé en 2018	Capital restant dû au 31/12/18
9. Caisse des Dépôts	18/02/2013	767 360 €	625 635 €	37 514 €	588 120 €
Intérêts courus sur emprunt :					2 712 €
TOTAL EMPRUNTS :					590 832 €
RENTE VIAGERE CAPITALISEE (Legs particulier) :					431 511 €
FRAIS BANCAIRES A PAYER :					3 232 €
					1 025 575 €

Ventilation par échéance :

< 1 an	< 5 ans	> 5 ans	Total
69 012 €	252 270 €	704 293 €	1 025 575 €

Note 10 - Autres achats et charges externes

Le poste « Autres achats et charges externes » du Compte de Résultat se compose des charges suivantes :

	2018	2017
Fournitures entretien et petit équipement	160 €	3 325 €
Équipement informatique	1 104 €	5 527 €
Fournitures de bureau & autres	8 817 €	6 022 €
Sous-total Autres achats	10 081 €	14 874 €
Location immobilière	62 669 €	53 270 €
Location mobilière	2 993 €	2 993 €
Maintenance et sous-traitance logiciels - entretien siège	29 886 €	28 637 €
Hébergement informatique	15 990 €	15 502 €
Entretien et assurance domaine Mont Evray	27 249 €	31 102 €
Organisation séjours et balades culturelles Alzheimer	41 765 €	43 524 €
Documentation & frais de colloque ou conférences	13 457 €	4 738 €
Sous-total Autres services extérieurs	194 009 €	179 766 €
Personnel intérimaire	6 439 €	27 359 €
Prestations extérieures pour les missions sociales	91 798 €	112 429 €
Autres prestations extérieures	26 550 €	- €
Honoraires et frais juridiques *	184 863 €	105 133 €
Frais de Recherche de fonds	351 425 €	720 889 €
Frais de Communication	40 718 €	33 038 €
Déplacements et réceptions	55 814 €	53 747 €
Services bancaires, frais sur titres et frais sur emprunts	7 197 €	16 115 €
Cotisations	11 239 €	11 371 €
Charges 19 cité Voltaire - Paris	25 430 €	26 513 €
Divers	6 423 €	5 959 €
Sous-total Autres charges externes de gestion courante	807 896 €	1 112 553 €
Total Autres achats et charges externes	1 011 987 €	1 307 193 €

* La ligne « Honoraires et frais juridiques » inclut les honoraires du cabinet Deloitte, commissaires aux comptes, pour un montant de 27 955 € TTC (décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008 qui transpose la directive 2006/43/CE).

Note 11 - Charges de personnel

L'effectif de la Fondation est de 17 salariés au 31 décembre 2018 (contre 16 au 31 décembre 2017) et le nombre d'ETP (équivalents temps plein) est de 16,7 sur l'année 2018 (contre 15 sur 2017).

Note 12 - Contributions volontaires en nature

- Le bénévolat :

La capacité de la Fondation à réaliser ses missions repose non seulement sur les moyens financiers qui lui ont été alloués et sur son équipe salariée, mais aussi sur la contribution en nature apportée par ses bénévoles et leur implication dans des fonctions variées : gestion des travaux du parc immobilier, relations avec les copropriétés, gestion locative et relations avec les personnes hébergées, assistance administrative, recherche de fonds, conseil juridique, suivi des fondations abritées, rencontre avec les porteurs de projets, vie statutaire, participation au Comité des placements, ...

Le bénévolat dont a bénéficié ainsi la Fondation en 2018, est estimé à 17 128 heures pour 82 bénévoles, ce qui représente 10 équivalents temps plein.

La diversité des compétences mises en œuvre et des fonctions assumées ne rend pas possible une valorisation monétaire signifiante de cet apport du bénévolat.

- Prestations en nature :

La Fondation a bénéficié d'un don de prestations d'une entreprise pour sa communication estimé à 6 724 €.

Note 13 - Dotation aux amortissements

La charge de la période se répartit comme suit par nature d'actifs :

	2018	2017
Immobilisations incorporelles		
Droits réservataires sur chambres pour personnes âgées	25 033 €	25 033 €
Logiciels spécifiques	2 832 €	16 005 €
Sous-total	27 865 €	41 038 €
Immobilisations corporelles		
Immeubles du Fonds Social de Logement diffus	824 170 €	849 525 €
Immeubles - Résidences Sociales	598 746 €	609 718 €
Immobilier à Usage Social	121 101 €	110 911 €
Immobilier de rapport	184 292 €	191 067 €
Bureaux	1 215 €	- €
Autres actifs corporels	14 580 €	14 618 €
Sous-total	1 744 104 €	1 775 839 €
Total	1 771 969 €	1 816 877 €

Note 14 - Produits et charges financiers

Les produits financiers et charges financières se détaillent comme suit :

	2018		
	Produits	Charges	Résultat
Autres immobilisations financières			
- Actions	94 842 €	382 534 €	- 287 692 €
- Parts de SCPI		169 995 €	- 169 995 €
- Obligations		4 416 €	- 4 416 €
Sous-total	94 842 €	556 945 €	-462 103 €
Valeurs mobilières de placement			
- Contrats de capitalisation	36 159 €		36 159 €
- Obligations / TSR	38 057 €		38 057 €
- Actions / ETF Actions	2 787 €	261 244 €	- 258 457 €
- SICAV et FCP monétaires			- €
- Parts de Sociétés	286 €		286 €
Sous-total	77 289 €	261 244 €	-183 954 €
Disponibilités			
- Comptes sur livret	173 471 €		173 471 €
- Comptes courants	10 €	3 €	7 €
Sous-total	173 481 €	3 €	173 478 €
Emprunts			
- Intérêts		3 268 €	- 3 268 €
Sous-total	- €	3 268 €	- 3 268 €
Total	345 612 €	821 459 €	-475 847 €

Note 15 - Produits et charges exceptionnels

	2018	2017
Produits exceptionnels	1 920 937 €	850 523 €
Charges exceptionnelles	- 416 054 €	- 486 419 €
Résultat exceptionnel	1 504 883 €	364 104 €

Les produits exceptionnels 2018 sont essentiellement constitués :

- du prix de cession d'actifs immobiliers : 1 862 500 €,
- et de la refacturation de travaux immobilisés à l'association Champ Marie suite au départ de locataires : 40 954 €.

Les charges exceptionnelles 2018 se composent essentiellement :

- de la valeur nette comptable des actifs cédés : 377 237 €,
- de dotations exceptionnelles aux amortissements sur des travaux mis au rebut dans des logements et locaux : 32 383 €.

Note 16 - Résultat de l'exercice

Le solde du compte de résultat est excédentaire de 195 945 € sur 2018 contre 6 159 184 € sur 2017 pour la Fondation abritante.

Le résultat de l'exercice 2018 des fondations abritées de 2 337 423 € correspond aux résultats de deux fondations abritées à affecter par le Conseil d'Administration en fonds propres.

Note 17 – Rémunération des dirigeants

Les dirigeants à savoir le président du conseil d'administration, le vice-président et le trésorier exercent bénévolement leur mandat. Ils ne perçoivent donc pas de rémunération. Il en est de même pour les autres membres du conseil d'administration.

Note 18 - Engagements reçus et donnés

18.1 Engagements reçus

Legs et donations à réaliser :

	Fondation abritante	Fondation abritée Bersabée	Total
Legs acceptés	5 412 490 €	24 873 €	5 437 363 €
Donations immobilières acceptées	40 209 €	22 000 €	62 209 €
Legs non encore acceptés	50 000 €		50 000 €
Donations immobilières non encore acceptées			- €
Total	5 502 699 €	46 873 €	5 549 572 €

Donations temporaires d'usufruit en faveur de la Fondation des Petits Frères des Pauvres :

Date début	Date fin	Objet	Affectation	Revenus nets 2018
08/12/2015	07/12/2022	Dividendes sur actions	Fondation abritante	16 866 €
30/12/2011	29/12/2017	Dividendes sur actions	Fondation abritante	31 €
10/12/2012	10/02/2018	Dividendes sur actions	Fondation abritante	200 €
23/12/2015	31/01/2019	Dividendes sur actions	Fondation abritante	16 451 €
30/12/2015	29/12/2018	Dividendes sur actions	Fondation abritante	3 836 €
01/12/2018	31/01/2022	Revenus locatifs sur un appartement	Fondation abritante	0 €
28/12/2018	30/06/2024	Revenus locatifs sur 2 appartements	Fondation abritante	0 €
24/09/2015	23/09/2020	Dividendes sur actions	Fondation Bersabée	16 963 €
06/12/2017	05/12/2027			
31/12/2013	30/01/2019	Revenus locatifs sur un appartement	Fondation Bersabée	27 504 €
18/12/2014	17/12/2019	50 % des revenus locatifs sur 2 immeubles	Fondation Bersabée	182 911 €
23/12/2015	22/12/2018	Dividendes sur actions	Fondation Bersabée	31 128 €
01/01/2016	31/12/2018	Revenus locatifs sur un appartement	Fondation Bersabée	10 879 €
28/10/2014	27/10/2024	Dividendes sur actions	Autre Fondation abritée	110 000 €
Total				416 769 €

Autre engagement reçu

La Fondation s'est vu notifier en 2017 une subvention d'investissement de 180 000 € à recevoir pour la création d'une pension de famille à Marseille. Un acompte de 72 000 € a été perçu en 2018 et figure en créance. La subvention sera enregistrée au bilan à la date de livraison du bâtiment courant 2019.

18.2 – Engagements donnés

Conventions de financement

Conformément à six conventions de financement par la Fondation des Petits Frères des Pauvres, signées avant le 31/12/2018, 44 800 € sont à verser sur 2019.

Indemnités de départ à la retraite

Conformément à la recommandation du CNC n° 2003-R-01, les indemnités retraites acquises par les salariés présents à la date de clôture sont estimées à 47 025 €.

Cet engagement n'est pas constaté sous forme de provisions.

Les hypothèses retenues pour le calcul sont les suivantes :

- Calculée sur la base de la moyenne des 12 derniers mois de salaire brut
- Taux de revalorisation salarial : 3%
- Duration de 12 ans : 1,63 %
- Taux de charges patronales : 65 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Droits acquis à la retraite : 1/8^{ème} de mois de salaire par année d'ancienneté (plafonnée à 6 mois de salaire), selon l'accord du 22 septembre 2011 concernant les salariés de l'UES des Petits Frères des Pauvres
- Coefficients de mortalité : suivant les tables de mortalités 2014-2016 fournies par l'INSEE
- Coefficients de stabilité du personnel progressifs selon l'âge.

Engagements d'entretien de sépultures

La Fondation est engagée au 31 décembre 2018 à assurer l'entretien de sépultures de plusieurs de ses donateurs ou testateurs, sans limitation de durée et pour un coût annuel estimé à 1 300 €.

Engagements concernant une caution ou un crédit-bail

La Fondation s'est portée caution solidaire à hauteur de 6,5 millions d'euros de la SCI Cité Armand Marquiset pour son emprunt bancaire.

Note 19 - Compte d'Emploi des Ressources (en euros)

EMPLOIS	Emplois de 2018 = au compte de résultat	Affectations par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2018	RESSOURCES	Ressources collectées sur 2018 = au compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2018
			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		18 652 851 (A)
<u>1 - MISSIONS SOCIALES</u>			<u>1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC</u>		
<u>1.1. Réalisées en France</u>			<u>1.1. Dons et legs collectés</u>		
- Actions réalisées directement :	4 353 122	974 746	- Dons manuels non affectés	2 935 025	2 935 025
- Versements à d'autres organismes agissant en France	4 054 431	3 941 318	- Dons manuels affectés	237 000	237 000
			- Dons manuels affectés aux fondations abritées	260 355	260 355
<u>1.2. Réalisées à l'étranger</u>			- Legs et autres libéralités non affectés	1 572 693	1 572 693
- Actions réalisées directement :			- Legs et autres libéralités affectés	619 448	619 448
- Versements à d'autres organismes	57 540	35 000		5 624 521	5 624 521
<u>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</u>			<u>1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public</u>	-	
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	607 653	607 653	<u>2 - AUTRES FONDS PRIVES</u>	185 702	
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés			<u>3 - SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS</u>	217 218	
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics			<u>4 - AUTRES PRODUITS</u>	6 626 294	
<u>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</u>	1 336 820	12 413	I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	12 653 735	
		5 571 130	II - REPRISES DES PROVISIONS	1 163 462	
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	10 409 566		III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	607 092	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	854 003		IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)		329 411
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	627 352		V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	2 533 368		VI - TOTAL GENERAL	14 424 289	5 953 932 (B)
V - TOTAL GENERAL	14 424 289				
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		767 925			
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par des ressources collectées auprès du public		-			
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		6 339 055	VI - Total des emplois financés par ressources collectées auprès du public		6 339 055 (C)
			Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice (A)+(B)-(C)		18 267 728
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales	14 443 heures		Bénévolat	17 128 heures	
Frais de recherche de fonds	245 heures		Prestations en nature	6 724 €	
Frais de fonctionnement et autres charges	2 440 heures + 6 724 €		Dons en nature		
TOTAL	17 128 heures + 6 724 €		TOTAL	17 128 heures + 6 724 €	

Annexe au Compte d'Emploi des Ressources

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources a été établi selon le Règlement n° 2008-12 du Comité de la réglementation comptable, l'arrêté du Conseil National de la Comptabilité du 3 avril 2008 et son Avis n° 2008-08.

Règles d'établissement du Compte d'Emploi annuel des Ressources (CER)

Afin de donner une information globale, comparable et transparente aux donateurs, les associations et fondations doivent établir un Compte d'Emploi annuel des Ressources globalisé permettant d'une part le rapprochement avec l'ensemble des produits et charges du compte de résultat et d'autre part, l'affectation des seules ressources collectées auprès du public par type d'emploi et le suivi de l'emploi des ressources collectées auprès du public et non utilisées des campagnes antérieures.

EMPLOIS

Tableau de passage des Charges du Compte de Résultat aux Emplois du Compte d'Emploi des Ressources 2018 (en euros)

Charges	Emplois Compte de résultat	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement		CER Total des emplois	Dotations aux provisions	Engagements à réaliser sur ressources affectées	Résultat de l'exercice	CER Total général
				Frais de communication	Frais fonctionnement général					
Subventions accordées	4 111 971	4 111 971				4 111 971				4 111 971
Travaux, entretien ... immeubles	1 365 555	1 125 568			239 987	1 365 555				1 365 555
Autres achats et charges externes	1 011 987	263 335	364 488	37 505	346 659	1 011 987				1 011 987
Impôts et taxes	432 960	329 576			103 384	432 960				432 960
Charges de personnel	1 295 791	854 622	243 165		198 004	1 295 791				1 295 791
Dotations aux amortissements	1 771 969	1 576 522			195 447	1 771 969				1 771 969
Dotations aux provisions d'exploitation	35 823						35 823			35 823
Dotations aux provisions financières	818 180						818 180			818 180
Intérêts et charges assimilées	3 270	3 268			2	3 270				3 270
Charges nettes sur cessions de VMP	9				9	9				9
Charges except. sur opérations de gestion	6 434	6 379			55	6 434				6 434
Valeur comptable des éléments d'actif cédés	377 237	165 259			211 978	377 237				377 237
Dotations aux amortissements exceptionnelles	32 383	28 593			3 790	32 383				32 383
Engagements à réaliser/ress. affectées	89 184							89 184		89 184
Engag. à réaliser/ress. aff. fond. abritées	538 168							538 168		538 168
TOTAUX	11 890 921	8 465 093	607 653	37 505	1 299 315	10 409 566	854 003	627 352	2 533 368	14 424 289

▪ Missions sociales – détail et comparatif avec l'exercice précédent :

	Emplois de 2018 = au compte de résultat	Affectations par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2018	Emplois de 2017 = au compte de résultat	Affectations par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2017
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1. Réalisées en France				
- Actions réalisées directement :				
Logement social et Immobilier à usage social ⁽¹⁾	3 966 045 €	676 357 €	4 371 128 €	789 441 €
Autres ⁽²⁾	387 077 €	298 389 €	415 970 €	316 913 €
	4 353 122 €	974 746 €	4 787 098 €	1 106 354 €
- Versements à d'autres organismes agissant en France ⁽³⁾				
Par la fondation abritante	3 530 418 €	3 530 418 €	405 626 €	405 626 €
Par les fondations abritées	524 013 €	410 900 €	356 670 €	247 000 €
	4 054 431 €	3 941 318 €	762 296 €	652 626 €
1.2. Réalisées à l'étranger				
- Versements à d'autres organismes ⁽³⁾				
Par la fondation abritante	- €	- €	- €	- €
Par les fondations abritées	57 540 €	35 000 €	58 830 €	32 500 €
	57 540 €	35 000 €	58 830 €	32 500 €
Total	8 465 093 €	4 951 064 €	5 608 224 €	1 791 480 €

(1) Détail des charges constituant les actions réalisées directement pour le logement social et l'immobilier à usage social :

	2018	2017
Travaux, entretien et autres charges de gestion des immeubles	1 125 568 €	1 343 008 €
Autres achats et charges externes	62 256 €	63 479 €
Impôts et taxes	329 531 €	323 266 €
Dotations aux amortissements	1 569 050 €	1 609 444 €
Charges financières - intérêts	3 268 €	9 256 €
Charges exceptionnelles	6 163 €	144 524 €
VNC actifs cédés	165 259 €	300 894 €
Dotations exceptionnelles aux amortissements	28 593 €	26 699 €
Charges de personnel	669 918 €	543 797 €
Personnel intérimaire	6 439 €	6 761 €
Total	3 966 045 €	4 371 128 €

✓ Sur ces 3 966 045 € de charges 2018, les ressources collectées auprès du public ont financé les charges de personnel et le personnel intérimaire pour 676 357 €.

(2) Les autres actions réalisées directement d'un montant total de 387 077 € comprennent :

- les coûts d'entretien et d'amortissement du domaine de Mont Evray à la charge de la Fondation abritée Philippe Othenin-Girard : 38 276 € (contre 48 122 € en 2017) ;
- les frais liés aux séjours de détente et balades culturelles en faveur des personnes atteintes jeunes d'Alzheimer et leur accompagnant, financés par la Fondation abritée Utb : 52 502 € (contre 57 770 € en 2017) ;
- des prestations extérieures financées par la Fondation abritante (dont une enquête CSA sur l'exclusion numérique des personnes âgées) : 91 798 € (contre 112 429 € en 2017) ;
- les charges de personnel affectées aux missions sociales (hors immobilier social) : 184 704 € (contre 196 842 € en 2017) ;
- d'autres charges (principalement en rapport avec l'appel à projets) : 19 797 € (contre 807 € en 2017).

✓ *Les ressources collectées auprès du public affectées à ces actions sont de 298 389 €. Elles concernent une partie des missions sociales de la Fondation Utb (2 090 €), les prestations extérieures (91 798 €), les charges de personnel (184 704 €) et autres charges (19 797 €).*

(3) Les versements à d'autres organismes agissant en France ou à l'étranger se constituent de subventions accordées à des opérateurs sociaux, conformément à leurs objets, ces derniers étant conformes à l'objet social de la Fondation.

D'un montant total de 4 111 971 €, ils sont exceptionnellement importants sur 2018 et se détaillent ainsi :

	2018	2017
Subventions par l'abritante		
- A l'association Petits Frères des Pauvres (financement de la réhabilitation du lieu d'accueil Le Manier et de la maison de vacances de Jully)	1 330 435 €	
- A la SCI Cité A. Marquiset (financement des travaux d'aménagement du 5ème étage du Lieu d'Accueil et d'Animation National destiné à accueillir des personnes accompagnées par l'association PFP)	1 351 500 €	
- Aux 10 associations lauréates de l'appel à projets sur le thème du lien intergénérationnel	158 000 €	
- A d'autres associations	690 483 €	405 626 €
Sous-total subventions par la Fondation abritante :	3 530 418 €	405 626 €
Subventions versées par les fondations abritées :		
- Landrieu	228 500 €	169 500 €
- Roulin	131 053 €	136 000 €
- Morillon	50 000 €	50 000 €
- Jalmalv	80 000 €	20 000 €
- Abuela	23 000 €	18 000 €
- LiLa Lanier	69 000 €	22 000 €
Sous-total subventions par les fondations abritées :	581 553 €	415 500 €
Total	4 111 971 €	821 126 €

▪ Frais de recherche de fonds :

Les frais d'appel à la générosité du public de 607 653 € sont financés à 100 % par les ressources collectées auprès du public. Ils incluent les frais directs de recherche de fonds (364 488 €) et des frais du personnel (243 165 €).

▪ Les Frais de fonctionnement de 1 336 820 € se composent de :

- charges sur les biens immobiliers de rapport : 794 142 € (dont 182 809 € de dotations aux amortissements et 211 978 € de valeur nette comptable d'un appartement vendu) ;
- frais de fonctionnement de la Fondation : 542 678 € (dont 12 638 € de dotations aux amortissements).

✓ *Les ressources collectées auprès du public affectées aux frais de fonctionnement ne sont que de 12 413 €, et ne concernent que trois fondations abritées.*

- Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public : sur les 4 164 075 € d'investissements en immobilier social financés par la Fondation Bersabée en 2018, 767 925 € l'ont été grâce aux dons et legs affectés à cette cause.

RESSOURCES

- Ressources collectées auprès du public – détail et comparatif avec l'exercice précédent :

	Ressources collectées sur 2018	Ressources collectées sur 2017
<u>1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC</u>		
<u>1.1. Dons et legs collectés</u>		
▶ par la fondation abritante :		
- Dons manuels non affectés	2 935 025 €	5 605 955 €
- Dons manuels affectés sur la volonté des donateurs	237 000 €	78 397 €
- Legs et autres libéralités non affectés	1 572 693 €	279 600 €
- Legs et autres libéralités affectés par les testateurs ou donateurs	1 800 €	382 481 €
	4 746 518 €	6 346 433 €
▶ par la fondation abritée Bersabée :		
- Dons manuels affectés à la fondation abritée Bersabée	59 952 €	114 319 €
- Legs et autres libéralités affectés à la fondation abritée Bersabée	507 648 €	1 745 261 €
	567 600 €	1 859 580 €
▶ par les autres fondations abritées :		
- Dons manuels affectés à ces fondations abritées	200 403 €	467 839 €
- Legs et autres libéralités affectés à ces fondations	110 000 €	94 600 €
	310 403 €	562 439 €
Total	5 624 521 €	8 768 452 €

Les dons et donations des fondateurs personnes physiques à leur fondation abritée sont inclus dans les ressources collectées auprès du public.

- Autres fonds privés – détail et comparatif avec l'exercice précédent :

	Ressources collectées sur 2018	Ressources collectées sur 2017
- Versements des fondateurs (personnes morales) aux fondations abritées	- €	- €
- Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat d'une fondation abritée	183 200 €	170 200 €
- Dons par renoncement à remboursement de frais des bénévoles	2 502 €	2 501 €
Total	185 702 €	172 701 €

- Subventions & autres concours publics – détail et comparatif avec l'exercice précédent :

	Ressources collectées sur 2018	Ressources collectées sur 2017
- Quote-part de subventions d'investissement reprise au compte de résultat	217 218 €	224 545 €
Total	217 218 €	224 545 €

- Autres produits

Ils sont composés des postes du Compte de résultat suivants :

	Ressources collectées sur 2018	Ressources collectées sur 2017
- Revenus des immeubles	4 289 976 €	4 232 004 €
- Autres produits divers de gestion courante	71 152 €	71 906 €
- Produits financiers : intérêts et produits assimilés	334 768 €	282 449 €
- Produits financiers : produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	9 462 €	474 000 €
- Produits exceptionnels sur opérations de gestion	58 437 €	52 373 €
- Produits bruts sur cessions d'actifs	1 862 500 €	798 150 €
Total	6 626 294 €	5 910 881 €

▪ Variation des fonds dédiés collectés auprès du public :

(en euros)	Fonds dédiés à engager au début de l'exercice 2018	Utilisation en cours d'exercice 2018	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées 2018	Montant des fonds dédiés restant à engager en fin d'exercice 2018
Fondation abritante : dons affectés <i>dont versement à fond. abritée</i>	415 530 - 276 000	- 16 017 16 017	20 000	419 513
Fondation abritante : legs affectés	397 152	- 382 442	1 800	16 510
Fondation Bersabée : legs affectés	1 030 526		67 384	1 097 910
Fondation Landrieu	68 216	- 17 798		50 418
Fondation Morillon	45 400	- 45 400		-
Fondation JALMALV	261 877		37 437	299 314
Fondation Abuela	32 000		27 000	59 000
Fondation Lanier	127 091	- 71 375		55 716
Fondation La Maison de Gardanne			33 983	33 983
	2 101 792	- 517 015	187 604	2 032 364

-329 411

SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE

Ce solde de 18 267 728 € est constitué de dons, donations et legs non affectés et portés en réserves qui seront utilisées pour financer des investissements immobiliers sociaux et des actions sociales menées par d'autres associations en lien avec les Petits Frères des Pauvres.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Sur 2018, ces contributions sont les suivantes :

- le bénévolat dont a bénéficié la Fondation estimé à 17 128 heures, non valorisées financièrement dans le CER (Cf. note 12 page 24) ;
- et un don de prestations d'une entreprise pour la communication de la Fondation estimé à 6 724 €.

Fondation des petits frères des Pauvres

Fondation reconnue d'utilité publique

64, avenue Parmentier

75011 Paris

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Fondation des petits frères des Pauvres

Fondation reconnue d'utilité publique

64, avenue Parmentier

75011 Paris

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2018

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Fondation, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R.612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L.612-5 du code de commerce.

➤ **Conventions avec l'association « les petits frères des Pauvres »**

Personnes concernées : Messieurs Alain Villez, Philippe Le Bitoux et Philippe Chapal

- 1) La fondation abritée Bersabée loue les locaux suivants dont elle est propriétaire à l'association « les petits frères des Pauvres » qui les utilise dans le cadre de ses missions sociales :

Local	Loyer 2018
16 rue Rostan à Antibes	à titre gratuit
8 avenue Courbet à Juan les pins	3 145 €
5 rue Pasteur – Paris 11	40 455 €
51 rue du Fbg de Roubaix – Lille	18 095 €
3 rue Edouard Vaillans – Saint-Denis	15 079 €
70 rue du Rocher – Paris 8	5 092 €
120 rue Montmartre – Paris 2	2 576 €
Total	84 442 €

- 2) La fondation a conclu pour le compte de la fondation abritée Philippe Othenin Girard, avec l'association « les petits frères des Pauvres », un bail à construction permettant la construction d'un EHPAD qui a pris le nom de Centre de Rencontre de Générations (CRG) conformément à la volonté du fondateur. Le loyer 2018 versé par l'association a été de 1 335 €.
- 3) Dans le cadre de diverses conventions ayant des objets divers, la fondation des petits frères des Pauvres a alloué en 2018 à l'association « les petits frères des Pauvres » en vue de son soutien financier aux projets de l'association :

- Un montant de 1 330 435 € versé par la fondation abritante pour la réhabilitation du lieu d'accueil Le Manier et de la maison de vacances Jully-lès-Buxy ;
- Un montant total d'aides de 200 300 € versées par quatre fondations abritées.

Conventions avec l'association pfP – AGE, les petits frères des Pauvres Association de Gestion des Etablissements

Personnes concernées : Monsieur Alain Villez

- 1) La fondation abritée Bersabée loue les résidences sociales suivantes dont elle est propriétaire à l'association pfP-AGE qui les gère :

Résidence	Loyer 2018
Gautier Wendelen	179 142 €
Anne-Marie Blaise	89 994 €
3 logements satellite d'A-M Blaise	1 106 €
Vincent Compoint	28 377 €
Rue de la Chine	63 227 €
Jonquièrre (parties communes)	15 107 €
Labadié	69 487 €
2 logements satellite de Malbuisson	18 345 €
Total :	464 785 €

- 2) La fondation abritée Bersabée loue le CHRS « Le Radeau » et les logements passerelles suivants, dont elle est propriétaire, à l'association pfP-AGE :

Adresse	Loyer 2018
26 rue Lacroix - 75017 Paris	43 346 €
7-9 impasse Saint-Ouen - 75017 Paris	4 400 €
Total :	47 746 €

- 3) Selon le contrat de mandat de gestion locative des établissements du 2 novembre 2015, la Fondation a refacturé à l'association pfP-AGE pour 67 599 € de salaires, charges sociales et frais divers.

- 4) La fondation abritée Louise Roulin a versé deux subventions à l'association pFP – AGE pour un montant total de 10 213 € (ateliers-concerts à Vincent Compoint et achat de mobilier de jardin à Gautier Wendelen).
- 5) La fondation abritée Lila Lanier a alloué un soutien financier de 8 000 € à la pension de famille Labadié pour le parcours de soins individualisé pour les résidents.

➤ **Conventions avec l'association « Centre de Rencontre des Générations » (CRG)**

Personne concernée : Monsieur Alain Villez

- 1) La fondation abritée Mireille et Pierre Landrieu a versé à l'association CRG une subvention de 10 000 € (formation des soignants à la médiation animale).
- 2) Le CRG a refacturé en 2018 :
 - à la fondation abritée Utb, des prestations pour un séjour de : 12 848 € ;
 - à la Fondation abritée Othenin-Girard, des repas et de l'hébergement de bénévoles ayant entretenu le domaine de Mont Evray : 2 863 €.

➤ **Conventions avec la SCI Cité Armand Marquiset détenue à 51 % par la Fondation des petits frères des Pauvres et à 49 % par l'association les petits frères des Pauvres**

- 1) La fondation s'est portée caution solidaire en date du 16 janvier 2017 à hauteur de 6,5 M€ de la SCI pour son emprunt bancaire auprès de la Société Générale.
- 2) La fondation a versé une subvention de 1 351 500 € pour les travaux d'aménagement du 5^{ème} étage du Lieu d'Accueil et d'Animation National destiné à accueillir des personnes accompagnées par l'association pFP.

- 3) La fondation a versé un apport en compte courant d'associé non rémunéré à la SCI pour un montant de 1 708 500 €.
- 4) La SCI a refacturé à la fondation une quote-part de charges pour un montant de 49 682 € au titre de 2018.

Neuilly-sur-Seine, le 15 avril 2019

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a final flourish, positioned over the text 'Deloitte & Associés'.

Jean-Claude MARTY